

## bonnes affaires

Passer votre annonce au 0 820 000 010 (0,15€/mn + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 9h à 12h

### Agriculture

#### Bois de chauffage



Vends bois de chauffage chêne, hêtre. Possibilité en 2 m, livrés par camion ± 50 stères à 50 €/ST, ou en grumes livrées par camion ± 25 tonnes à 70 €/la T. Châtaignier à 38 €/le ST ou grumes 50 € la T. Prix TTC.  
Tél. 06 87 21 64 14.

Vends bois de chauffage 50 cm chêne et hêtre : 200 € la corde livrée. Tél : 06 41 33 29 27.

### Vins et spiritueux

#### Vins et spiritueux



Collectionneur, achète cher grand vins de Bordeaux Bourgogne Champagne, même très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartreuses...), l'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 74 16 07 78

### Meuble

#### Chambre et literie

Vends chambre pont fabrication Française, couleur chène, lit 1 personne pour enfant ou adulte, 1 penderie avec miroir-étagères et tiroirs, commode 3 tiroirs-bureau, le tout en t.b.e., 300 € à débattre. Particulier, tél: 06 80 14 40 09

### Antiquités, brocante

#### Collection

##### Monnaie



Collectionneur achète toutes monnaies et billets rare de collection se déplace gratuitement. Particulier, tél. 07 49 20 06 45

### Divers

Médecin passionné achète cher armes et casques de collection (+ de 100 ans) pour la conservation de notre patrimoine. Particulier, tél. 06 07 15 32 32. (Dr Lamoureux)



Luthier achète pour besoin de l'atelier, violons, violoncelles, saxo à partir de 1 000 €, dans l'état, même à restaurer, déplacement sur rendez-vous. Particulier, tél. 06 43 41 54 03.

### Autres légales

#### Prescription de la modification du PLU de Plestin-les-Grèves

##### AVIS

Le public est informé que par arrêté n° 20/048, en date du 27 mai 2020, le président de Lannion-Trégor Communauté a prescrit la modification du Plan local d'urbanisme de Plestin-les-Grèves. Cette modification porte sur la modification du règlement graphique et notamment l'évolution du zonage UE, N et ULc, du linéaire de protection des rez-de-chaussée commerciaux avec le retrait d'une cellule identifiée sur le tracé initial, sur l'extension du périmètre de diversité commerciale sur le secteur des 4 chemins. Elle porte également sur la modification du règlement écrit notamment la destination des locaux commerciaux et l'évolution des articles relatifs à la gestion des clôtures en zone agricole et portera sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU dans le secteur de Kergado. Cet arrêté est affiché pendant un mois et peut être consulté en mairie de Plestin-les-Grèves et au siège de Lannion-Trégor Communauté.

#### LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Vieux-Marché

##### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

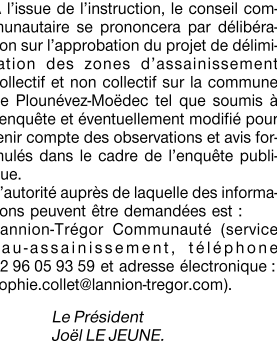
Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 5 juin 2020 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de Vieux-Marché. Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Vieux-Marché pendant la période du 24 juin 2020 au 24 juillet 2020 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la ville : <https://www.commune-levieuxmarche.com/> et de Lannion-Trégor Communauté, <http://www.lannion-tregor.com/tr/ea-assainissement/l-assainissement-collectif.html> Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet : - soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Vieux-Marché (ou sur ses feuillets mobiles qui lui seront annexés), - soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Vieux-Marché, avant la clôture de l'enquête, - soit par courriel : [za-vieuxmarche.enquetepublique@lannion-tregor.com](mailto:za-vieuxmarche.enquetepublique@lannion-tregor.com) - soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de Vieux-Marché : - le jeudi 25 juin de 8 h 30 à 12 h 00, - le mercredi 15 juillet de 13 h 30 à 16 h 30, - le samedi 25 juillet de 9 h 00 à 12 h 00. Par décision du 28 mai 2020 de M. le Président du tribunal administratif de Rennes, M. Hervé Nicol est désigné en qualité de commissaire enquêteur. À l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet des Côtes-d'Armor, au maire de Plouñevéz-Moëdec et au président du tribunal administratif. À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Plouñevéz-Moëdec tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (service eau-assainissement, téléphone 02 96 05 93 59 et adresse électronique : [sophie.collet@lannion-tregor.com](mailto:sophie.collet@lannion-tregor.com)).

#### LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

##### Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plouñevéz-Moëdec

##### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 4 juin 2020 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de Plouñevéz-Moëdec. Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Plouñevéz-Moëdec pendant la période du 25 juin 2020 au 25 juillet 2020 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la ville : [www.plounevez-moedec.fr](http://www.plounevez-moedec.fr) et de Lannion-Trégor Communauté, <http://www.lannion-tregor.com/tr/ea-assainissement/l-assainissement-collectif.html> Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet : - soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Plouñevéz-Moëdec (ou sur ses feuillets mobiles qui lui seront annexés), - soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Plouñevéz-Moëdec, avant la clôture de l'enquête, - soit par courriel : [za-plounevezmoedec.enquetepublique@lannion-tregor.com](mailto:za-plounevezmoedec.enquetepublique@lannion-tregor.com) - soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de Plouñevéz-Moëdec : - le jeudi 25 juin de 8 h 30 à 12 h 00, - le mercredi 15 juillet de 13 h 30 à 16 h 30, - le samedi 25 juillet de 9 h 00 à 12 h 00. Par décision du 28 mai 2020 de M. le Président du tribunal administratif de Rennes, M. Hervé Nicol est désigné en qualité de commissaire enquêteur. À l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet des Côtes-d'Armor, au maire de Plouñevéz-Moëdec et au président du tribunal administratif. À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Plouñevéz-Moëdec tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (service eau-assainissement, téléphone 02 96 05 93 59 et adresse électronique : [sophie.collet@lannion-tregor.com](mailto:sophie.collet@lannion-tregor.com)).



#### Préfet des CÔTES-D'ARMOR Direction des relations avec les collectivités territoriales Bureau du développement durable Installations classées pour la protection de l'environnement Commune de SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE AVIS AU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 2 juin 2020, une consultation du public de quatre semaines est ouverte sur la demande présentée par la Société Marc, pour être autorisée à prolonger de six ans l'exploitation de son installation de stockage de déchets inertes (rubrique ICPE 2760-3 : superficie : 40 938 m<sup>2</sup> dont 6 000 m<sup>2</sup> de remblais, capacité : 30 000 t/an en moyenne, 40 000 t/an au maximum), située Le Pont de l'Isle à Saint-Jouan-de-l'Isle. Pendant toute la durée de la consultation, le dossier complet sera tenu à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse suivante : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Poitiques-publicques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classées-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-classées-industrielles/Consultations-dupublic> Pour des raisons sanitaires, le dossier imprimé pourra être consulté à la mairie de Saint-Jouan-de-l'Isle du 1er juillet 9 h 00 au 29 juillet 2020 à 12 h 30, sur rendez-vous préalable, pris auprès du secrétariat de la mairie de Saint-Jouan-de-l'Isle (téléphone 02 96 83 90 90, adresse électronique : [mairie-de-st-jouan@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-st-jouan@wanadoo.fr)) aux jours et horaires d'ouverture suivants : Jours d'ouverture, horaires : - lundi, fermé, - mardi, 9 h 00-12 h 30, - mercredi, 9 h 00-12 h 30, - jeudi, fermé, - vendredi, 14 h 00-17 h 30, - samedi, fermé. Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet par le maire de Saint-Jouan-de-l'Isle après avoir pris préalablement rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie comme indiqué ci-dessus ou les adresser par courrier à la préfecture des Côtes-d'Armor. Direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau du développement durable, BP 2370, place du Général-de-Gaulle, 22023 Saint-Brieuc cedex, ou par voie électronique à l'adresse électronique suivante : [pref-enquetes-publicques@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publicques@cotes-darmor.gouv.fr) du 1er juillet 2020, 9 h 00, heure d'ouverture de la consultation, au 29 juillet 2020 à 12 h 30 heure de fermeture de la consultation. Les observations émises par le public, par courrier électronique ou voie postale et celles portées sur le registre de consultation en mairie seront régulièrement publiées sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor. La consultation du public sera clôturée par le maire. L'installation classée pourra faire l'objet : - d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, - d'un arrêté préfectoral de refus, - d'une instruction selon la procédure d'autorisation, assujettie à une étude d'impact, étude de dangers et enquête publique. Le préfet des Côtes-d'Armor est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.

#### Le Président Joël LE JEUNE.

### Autres légales

#### CHANGEMENT DE NOM

Mme Turishcheva Violetta née le 22 mai 1998 à 99000 Tachkent, demeurant 2, Coldergroec, 22800 Saint-Gildas, agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Savary.

#### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-BRIEUC

##### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 29 mai 2020, le tribunal judiciaire de Saint-Brieuc a : prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de Société Économie Autoéconomie Côtes d'Armor, dont le siège social est sis 8, rue Georges-Guyennet, 22190 Plérin, activité : amélioration et équité de l'accès aux aides techniques au maintien à domicile, désigné la Selari TCA prise en la personne de Me François Tremelot, en qualité de liquidateur. Date de cessation des paiements : 12 mars 2020. Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur ou sur le site [www.crediteurs-services.com](http://www.crediteurs-services.com)

Pour extrait La Greffière.

#### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-BRIEUC

##### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 29 mai 2020, le tribunal judiciaire de Saint-Brieuc a : prononcé la résolution du plan de redressement homologué par le tribunal le 1er juillet 2011 et ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de l'EARL De Kervodin, désigné la SAS David-Goic prise en la personne de Me Daniel David, en qualité de liquidateur. Date de cessation des paiements : 20 décembre 2019. Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur ou sur le site [www.crediteurs-services.com](http://www.crediteurs-services.com)

Pour extrait La Greffière.

### Commune de Loctudy

#### Aménagement scénographie de l'ancienne conserverie Alexis Le Gall

##### PROCÉDURE ADAPTÉE

Mairie, place des Anciens-Combattants, BP 2, 29750 Loctudy, tél. 02 98 87 40 02, courriel : [mairie@loctudy.fr](mailto:mairie@loctudy.fr)  
**Objet du marché** : aménagement scénographie de l'ancienne conserverie Alexis Le Gall.  
**Le marché comporte 3 lots** :  
Lot 1 : scénographie : agencement-impression-signalétique-audiovisuel.  
Lot 2 : composition graphique et illustrations.  
Lot 3 : production audiovisuelle et multimédia.  
**Type d'avis** : avis d'appel public à concurrence.  
**Type de procédure** : procédure adaptée.  
**Catégorie** : travaux.  
**Date et heure limite de remise des offres** : vendredi 10 juillet 2020 à 12 h 00.  
**Conditions de remise des offres ou des candidatures** : le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable et les offres doivent être transmises par voie électronique sur le profil acheteur de Mégalis Bretagne à l'adresse suivante : <https://marches.megalisbretagne.org/>  
**Adresse auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus** : profil acheteur Mégalis Bretagne.  
**Date d'envoi du présent avis** : 4 juin 2020.

## Avis d'attribution marchés publics et privés

### Terre et Baie Habitat

Construction de 24 logements, lotissement «La Porte Neuve» à Languieux, relance

#### AVIS D'ATTRIBUTION

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : Terre et Baie Habitat, 17, rue Parmentier, BP 405, 22004 Saint-Brieuc cedex 1.  
**Objet du marché** : relance lot élanchéité, construction de 24 logements, lotissement «La Porte Neuve» à Languieux.  
**Type de procédure** : procédure adaptée.  
**Titulaire du marché** : SAS Bihannic.  
**Date d'attribution** : 13 mars 2020.  
**Montant du marché ou niveau des offres** : 99 989,05 euros.

## Vie des sociétés

### AVIS

Par ASSP en date du 31 mai 2020 il a été constitué une SCI dénommée : SYV. Siège social : 38, rue de la Chèze, 22600 Loudéac. Capital : 500 euros. Objet social : acquisition.Gestion de tous biens immobiliers. Gérance : M. Yann Fraboulet, demeurant 38, rue de la Chèze, 22600 Saint-Barthé. Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saint-Brieuc.

#### SERLAR TCA Société de mandataire judiciaire 5, place Duguesclin 22000 SAINT-BRIEUC

##### Dissolution de la SCI 34 RUE DE GOUEDIC (en liquidation)

C/O Selari TCA 5, place Duguesclin 22000 SAINT-BRIEUC Au capital de 114 336,76 euros RCS Saint-Brieuc 411 412 596

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Selon l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2019, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour, comptes déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Brieuc.

#### Le Liquidateur Me François TREMELOT Gérant Selari TCA.

L'AGO du 15 mai 2020 de la SC en liquidation SCI PHIGI, capital : 900 euros, siège social : La Biardais des Alleux la Garaye, 22100 Taden, siège de liquidation : 3, rue des Trente, 35000 Rennes, immatriculée 480 853 738 RCS Saint-Malo ; a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Gilles Le Normand de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 15 mai 2020. Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Malo, en annexe au RCS.

### AVIS DE CONVOCATION

L'assemblée générale ordinaire de la Ligue Contre le Cancer des Côtes d'Armor aura lieu le Mardi 23 juin à 14 h, 1, rue Alain-Colas, 22950 Trégueux. Ordre du jour : 1. Approbation du PV de l'AG du 23 avril 2019. 2. Rapports moral, d'activités. 3. Rapport financier, affectation du résultat 2019. 4. Rapport du commissaire aux comptes. 5. Approbation des comptes 2019, budget prévisionnel 2020. 6. Quitus de l'AG au CA. 7. Quitus aux trésoriers. 8. Election du commissaire aux comptes. 9. Election d'administrateurs. 10. Questions Diverses. En raison de la crise sanitaire et des règles qui s'y attachent, cette assemblée générale se déroulera uniquement sur inscription par mail : [cd22@ligue-cancer.net](mailto:cd22@ligue-cancer.net) mailto:cd22@ligue-cancer.net L'ensemble des documents de l'assemblée générale sera consultable sur le site internet de la Ligue Contre le cancer 22 : [www.ligue-cancer.net/cd22](http://www.ligue-cancer.net/cd22) à partir du 9 juin 2020.

### Avis administratifs

#### Côtes d'Armor le Département

**RD 36, aménagement du carrefour giratoire du Bouillon à La Méaouan Référence : DI/SGT-2020-01**

#### PARTICIPATION DU PUBLIC

(application de l'article L.120-1 du Code de l'environnement) Le Conseil Départemental met à disposition du public le projet de décision d'approbation technique de l'aménagement du carrefour giratoire du Bouillon sur la route départementale n° 36 à La Méaouan (référence : DI/SGT-2020-01). Une note de présentation accompagnée de plans est mise à disposition du public qui peut également déposer des observations sur le site internet : [www.cotesdarmor.fr](http://www.cotesdarmor.fr) - à l'accueil de la mairie de La Méaouan (rue des Fontaines, 22440 La Méaouan) - par voie postale (Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, DI/service grands travaux, 9, rue du Parc, CS 42373, 22023 Saint-Brieuc cedex 1). Au terme de cette procédure et après présentation à la commission permanente pour l'approbation du projet, une délibération accompagnée d'un exposé des motifs ainsi que d'une synthèse des observations seront publiés sur le site internet pendant 3 mois.

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarchés.com](http://centraledesmarchés.com)

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2019, 4,07 € Ht la ligne. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis de marchés publics

Procédure adaptée  
Marchés inférieurs à 90 000 € HT



Maîtrise d'oeuvre pour les travaux relatifs à la réfection des toitures des bâtiments H, CC' et C au lycée Félix Le Dantec à Lannion

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**1. Maîtrise d'ouvrage** : Conseil Régional de Bretagne, Direction de l'immobilier et de la logistique, 283, avenue du Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes cedex 7.  
**2. Mandataire du maître de l'ouvrage/organisme qui passe le marché** : Lannion-Trégor Communauté, 1, rue Monge, CS 10761, 22307 Lannion. Tél. 02 96 05 09 00. Fax 02 96 05 09 01.  
**3. Mode de passation choisis** : procédure adaptée articles L.2123-1 et R.2123-1° du Code de la commande publique.  
**4. Objet du marché** : marche de maîtrise d'oeuvre pour les travaux relatifs à la réfection des toitures des bâtiments H, CC' et C au lycée Félix Le Dantec à Lannion.  
**Montant prévisionnel des travaux** : 576 000 euros HT.  
**Mission de maîtrise d'oeuvre** : DIA/AVP/PRO/ACT/EXE/Visa/DET/AOR. Les variantes sont autorisées.  
**Les PSE suivantes sont obligatoires** : mission OPC et mission SSL.  
**5. Durée du marché** : 30 semaines + 24 semaines de travaux + 12 mois de GPA.  
**6. Justificatifs à produire** : cf. règlement de la consultation.  
**7. Retrait du dossier de consultation** : le dossier est téléchargeable sur le site : <https://marches.megalisbretagne.org>  
**8. Visite du site** : la visite du site est obligatoire. Les candidats devront prendre contact avec Luc Mahé au 06 78 00 88 91. Mail : [luc.mahé@lannion-tregor.com](mailto:luc.mahé@lannion-tregor.com)  
**9. Critères de jugement des offres** : - valeur technique : 60 %, - prix : 40 %.

**10. Date limite de réception des offres** : les offres parviendront impérativement par voie dématérialisée sur le site : <https://marches.megalisbretagne.org> avant le 26 juin 2020 à 14 h 00.  
**11. Renseignements**  
**Renseignement(s) administratif(s)** : Lannion-Trégor Communauté, service commande publique, Audrey Cloarec. Tél. 02 96 05 80 18. Mail : [commandepublique@lannion-tregor.com](mailto:commandepublique@lannion-tregor.com)  
**Renseignement(s) technique(s)** : Lannion-Trégor Communauté, service construction, Luc Mahé. Tél. 06 78 00 88 91. Mail : [luc.mahé@lannion-tregor.com](mailto:luc.mahé@lannion-tregor.com)  
**12. Voie de recours** :  
**Instance chargée des recours auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus** : tribunal administratif de Rennes, hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes France. Tél. 02 23 21 28 28. Fax 02 99 63 56 84. E-mail : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr) <http://rennes.tribunal-administratif.fr>  
**Organe chargé des procédures de médiation** : Comité consultatif, 6, quai Ceiney-r, 44000 Nantes. Tél. 02 40 08 64 32/02 40 47 90 68.  
**13. Date d'envoi à la publication** : 4 juin 2020.

## Marchés publics

Procédure adaptée

### Commune de Saint-Pôtan

Rénovation-extension de la salle des fêtes

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : commune de Saint-Pôtan. Correspondant : M. Arnaud Lécuyer, maire, 9, rue Berthelot, 22550 Saint-Pôtan. Tél. 02 96 83 72 23. Courriel : [Mairie.st-potan@wanadoo.fr](mailto:Mairie.st-potan@wanadoo.fr)  
**Adresse internet du profil acheteur** : <http://www.e-megalisbretagne.org>  
**Le pouvoir adjudicateur agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.**  
**Objet du marché** : rénovation-extension de la salle des fêtes.  
**Type de marché de travaux** : exécution.  
**Lieu d'exécution et de livraison** : 9, rue Berthelot, 22550 Saint-Pôtan.  
La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC. L'avis implique un marché public.  
**La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif marché public simplifié sur présentation du numéro de Siret** : non.  
**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
Pas d'encre électronique.  
**Type de procédure** : procédure adaptée.  
**Date limite de réception des offres** : 30 juin 2020 à 12 h 00.  
**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 29 mai 2020.  
**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus** : M. Arnaud Lécuyer, commune de Saint-Pôtan, 9, rue Berthelot, 22550 Saint-Pôtan. Tél. 02 96 83 72 23. Courriel : [Mairie.st-potan@wanadoo.fr](mailto:Mairie.st-potan@wanadoo.fr)

### Ville de Lannion

Nettoyage de linge de corps et de linge plat

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Identification de l'organisme qui passe les marchés** : groupement ville de Lannion / CCAS de Lannion. Procédure adaptée.  
**Objet du marché** : affaire 2020 0012. Accord-cadre mono-attributaire. Nettoyage de linge de corps et de linge plat.  
**Marché réservé** : conformément aux articles R.2113-7 et L.2113-12 du Code des marchés publics. Le marché est réservé à des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés. la proportion minimale mentionnée est fixée à 50 %.  
**Critères d'attribution** : - valeur technique 50 %, - prix 40 %, - délai de restitution 10 %.  
**Durée** : 1 an renouvelable 1 fois.  
**Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur le site** : [www.e-megalisbretagne.org](http://www.e-megalisbretagne.org)  
**Date limite de remise des offres** : vendredi 3 juillet 2020 à 12 h 00.  
**Les renseignements peuvent être obtenus auprès de** :  
- P. Le Goff ou S. Fomel. Tél. 02 96 46 78 21.  
Mail : [commande.publique@lannion.bzh](mailto:commande.publique@lannion.bzh)  
- Catherine Toulouzan, directrice de l'Ephad Sainte-Anne. Mail : [catherine.toulouzan@lannion.bzh](mailto:catherine.toulouzan@lannion.bzh) ; 02 96 37 22 22.  
**Date d'envoi de l'avis à la publication** : vendredi 5 juin 2020.

### Architecture-BTP

## Avec l'architecte la conciliation peut être obligatoire

Un particulier, mécontent du travail de son architecte, s'est vu refuser par la Cour de cassation le droit de saisir la justice parce qu'il n'avait pas engagé auparavant cette procédure de conciliation.

Elle est obligatoire lorsque le contrat signé avec ce professionnel le prévoit. Mais cette particularité ne vaut qu'en cas de litige durant les travaux. En ne respectant pas cette clause de son contrat, le client perd le droit de saisir le juge. La loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, publiée en novembre 2016, favorise le règlement des conflits par la conciliation pour tout litige portant sur moins de 4 000 €. (Cass. Civ 3